



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Syndicat Mixte de Gestion du Salagou

Réf n° 240/2016

OBJET : Prestation de ramassage manuel des déchets résiduels

Membres : 18

Présents votant : 11

Pouvoirs : 1

L'an deux mille seize, et le 8 mars

Le Comité Syndical de gestion du Salagou, dûment convoqué le 23 février 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie du Puech.

PRESENTS votants :

- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Salvador RUIZ, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Laure ROBERT, déléguée suppléante de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Valérie ROUVEIROL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT
- Madame Julie GARCIN-SAUDO, Conseillère départementale du canton de PÉZENAS
- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT

Le Département sollicite le syndicat mixte de gestion du Salagou pour assurer la prestation de ramassage manuel des déchets (papiers gras, etc...) sur les berges du lac. Par convention, le Département reversera au syndicat mixte 30 000 € correspondant au coût maximal de la prestation.

Afin de réaliser cette prestation, le syndicat mixte lancera une consultation.

La maison de l'emploi propose gratuitement, dans le cadre du PLIE (Plan Local de l'Insertion et l'Emploi), d'aider le syndicat à insérer des clauses sociales dans son marché afin de favoriser l'accès au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,



DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser la Présidente à signer une convention avec le Département réglant les conditions d'exécution et de rémunération du coût du service,
- D'autoriser la Présidente à signer une convention avec la maison de l'emploi Pays cœur d'Hérault afin d'inclure des clauses sociales
- D'autoriser la Présidente à lancer la consultation de ramassage manuel des déchets
- D'autoriser la Présidente à signer le marché de service de ramassage manuel des déchets si ce dernier ne dépasse pas l'enveloppe allouée par le Département au syndicat mixte soit 30 000 € TTC.

Affichée le :

La Présidente

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault, le 8 mars 2016



Marie PASSIEUX